

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

### RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

#### DU BUDGET 2023

##### I – Eléments du contexte et ratios.

La Commune de Bosmie-L'Aiguille compte au 1<sup>er</sup> janvier 2023 2 645 habitants selon les données INSEE.

Les ratios sont ceux de l'exercice 2022, ils concernent la strate des communes de 2 000 à 3 499 habitants.

A ce jour (29 mars 2023) :

- 92 % de la catégorie démographique du département a été traité,
- 84 % de la catégorie démographique de la région a été traité,
- 85 % de la catégorie démographique France entière a été traité.

Indicateurs	Montant en €	Montant en € par habitant			
		BLA	Départ.	Région	National
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>					
Total des produits de fonctionnement (total – FPIC – 013) A	2 253 757	850	918	950	991
Produits de fonctionnement CAF (70,73, 74, 75, 76 rbt sinistres) – FPIC	2 190 166	826	905	923	957
Dont impôts locaux	1 104 018	417	417	413	413
Fiscalité reversée par le GFP	508 999	192	101	103	120
Autres impôts et taxes – FPIC (7336, 7338, 7363)	-25 931	-10	36	59	66
DGF et DSR	80 798	30	166	157	145
Autres dotations et participations (74 – DGF et DSR)	244 346	92	64	69	87
Dont FCTVA	16 735	6	3	2	2
Produits des services et du domaine (70)	208 991	79	90	72	74
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>					
Total des charges de fonctionnement (charges CAF + 042) B	1 912 518	722	782	799	819
Charges de fonctionnement CAF (011 et 012 corrigés) + 63, 65, 66 et 67	1 791 472	676	761	758	768
Charges de personnel nettes (- 6419)	954 895	360	404	406	395

Achat et charges externes (011-63)	587 068	222	241	240	247
Charges financières	30 625	12	13	14	16
Subventions versées (657362+65737+6574)	21 210	8	41	29	35
Contingents (6553+65548+6558)	104 797	40	21	27	30
Résultat comptable = A-B	341 238	129	136	151	172
Capacité d'autofinancement brute	398 694	150	143	165	189
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>					
Subvention reçues	313 607	118	87	72	87
FCTVA	165 206	62	29	37	41
Taxe d'aménagement	55 582	21	13	24	20
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>					
Dépenses d'équipement	655 995	248	229	308	344
Remboursement de la dette	93 074	35	71	72	72
Encours de la dette au 31/12/22	1 439 372	543	572	610	666
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 232 733	465	393	419	507

GFP : groupement à fiscalité propre : Communauté de communes du Val de Vienne.

DGF : dotation globale de fonctionnement

Encours de la dette : capital restant dû au 31/12/N

## **II- La section de fonctionnement**

### **A) Les recettes de fonctionnement**

Chapitre	Libellé	Voté 2022	Réalisé 2022	Voté 2023	% de variation sur le « Voté »
70	Vente de produits et services	174 550,00 €	208 991,22 €	189 300,00 €	+ 8,45 %
73	Impôts et taxes	1 613 000,00 €	1 627 188,00 €	1 711 300,00 €	+ 6,09 %
74	Dotations, subventions ...	246 900,00 €	325 143,90 €	264 300,00 €	+ 7,05 %
75	Autres produits et services	60 600,00 €	61 202,36 €	55 300,00 €	-8,75 %
013	Atténuation de produits	27 900,00 €	63 521,05 €	25 000,00 €	-10,39 %
76	Produits financiers	-	16,94 €	-	-
77	Produits exceptionnels	400,00 €	37 725,30 €	1 400,00 €	+ 250 %
<b>Total recettes réelles</b>		<b>2 123 350,00 €</b>	<b>2 323 788,77 €</b>	<b>2 246 600,00 €</b>	<b>+ 5,80 %</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	25 340,00 €	33 590,87 €	12 200,00 €	-51,85 %
002	Excédent reporté	589 533,37 €	-	819 182,77 €	+ 38,95 %
<b>TOTAL</b>		<b>2 738 223,37 €</b>	<b>2 357 379,64 €</b>	<b>3 077 982,77 €</b>	<b>+ 12,41%</b>

- Chapitre 70 :

Ce chapitre comptabilise les produits des services :

- Les redevances d'occupation du domaine public versées principalement par les concessionnaires de réseaux (GRDF et ENEDIS) mais également par le Crédit Agricole pour le distributeur automatique de billets.
- Les droits des services périscolaires, c'est-à-dire la facturation des repas pris au restaurant scolaire et les frais de garderie périscolaire.
- Le remboursement par la Poste des frais de fonctionnement de l'Agence Postale Communale, la régie mixte comprenant les locations de salles, de tables et chaises, de remorques, de taille de haies, de vente de bois, les photocopies.
- Le remboursement du personnel mis à disposition de la Communauté de communes : deux agents pour le Pôle Jeunesse.
- Le remboursement des repas pris les mercredis par l'ALSH.
- Le remboursement de la mise à disposition de l'épaveuse avec chauffeur à une commune voisine et les repas fournis occasionnellement au Foyer de Vie.

- Chapitre 73 :

Ce chapitre regroupe les impôts et taxes perçus par la Commune :

- Les impôts directs locaux : taxes foncières (bâti ou non bâti), et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants.

A noter que depuis 2021, la Commune perçoit la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), et que le taux de référence pour la TFPB cumule le taux communal et l'ancien taux départemental.

Pour mémoire, le produit de l'impôt est = à une base x un taux.

La Commune a des bases nettement supérieures à la moyenne des communes de même strate :

Bases nettes ménages	Base en €	Base en € par habitant			
		BLA	Moyenne départ.	Moyenne régionale	Moyenne nat.
Taxe habitation sur résidences secondaires	78 656	30	84	179	177
Taxe foncière sur propriétés bâties	3 284 504	1 248	973	1 029	1 104
Taxe foncière sur propriétés non bâties	21 328	8	33	35	35

Données 2021

Taux des impôts	Taux d'imposition 2021			
	Commune	Moyenne départ.	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe habitation	9,39 %	13,72 %	11,39 %	13,73 %
Taxe foncière bâti	36,62 %	37,34 %	39,08 %	36,28 %
Taxe foncière non bâti	65,54 %	67,99 %	56,03 %	48,82 %

Données 2021

Les bases ont été revalorisées par l'Etat de 7,10 %.

La Commune augmente ses taux de 1 %.

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :  $84\,713 \times 9,48\% = 8\,031\text{ €}$

Taxe foncière bâtie :  $3\,705\,000 \times 36,98\% = 1\,370\,109\text{ €}$

Taxe foncière non bâtie :  $23\,900 \times 66,18\% = 15\,817\text{ €}$

La Commune ne pouvant être surcompensée du fait du transfert de la part départementale de TFPB, un coefficient correcteur a été mis en place par l'Etat ; pour la Commune il est de 190 543 €.

Le montant à percevoir au titre des impositions directes locales sera de :

$1\,393\,957\text{ €} - 85\,195\text{ €}$  (différence entre les allocations compensatrices et le coefficient correcteur) =  $1\,308\,762\text{ €} - 105\,348\text{ €} = 1\,203\,414\text{ €}$

A noter qu'un montant de 105 348 € sera reversé à la Commune au titre des allocations compensatrices sur les taxes foncières (allocations précédemment perçues par le Département).

- L'attribution de compensation versée par la Communauté de communes du Val de Vienne, diminuée du montant de l'adhésion à la Mission Locale suite au transfert de la compétence « Emploi et insertion des jeunes » à l'intercommunalité.
- Les droits de place perçus auprès des camions restaurants ou magasins, et par les commerçants du marché du mercredi.

- Chapitre 74 :

Ce chapitre concerne :

- La dotation globale forfaitaire (DGF) qui a connu une diminution de 77,34 % depuis 2013 sur le montant prévisionnel.
- La dotation de solidarité rurale.
- Le FCTVA sur les dépenses d'entretien de la voirie, des réseaux et des bâtiments publics réalisées en 2022.
- La participation de la Région pour l'accompagnant dans le bus scolaire, le remboursement du contrat aidé, le remboursement des repas à 1 €, le remboursement par l'Inspection d'Académie des services minimum d'accueil organisés en cas de grève des enseignants.

- Les subventions du Conseil Départemental pour la réfection de la raquette rue Jacques Brel et l'installation de la borne IRVE rue Jean Ferrat.
- Les participations publicitaires des entreprises dans le bulletin municipal.
- La taxe additionnelle aux droits de mutation, extrêmement variable d'un exercice à l'autre car perçue à l'occasion de la vente de biens immobiliers (entre le 1<sup>er</sup> octobre 2022 et le 30 septembre 2023).
- La dotation de compensation versée par l'Etat pour les exonérations de taxes foncières en augmentation suite au transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

- Chapitre 75 :

Ce chapitre est destiné à percevoir les loyers et fermages, et divers produits de gestion courante (participations aux frais de chauffage).

- Chapitre 013

Il concerne le remboursement des indemnités journalières des agents en congés maladie par l'assurance de la Commune.

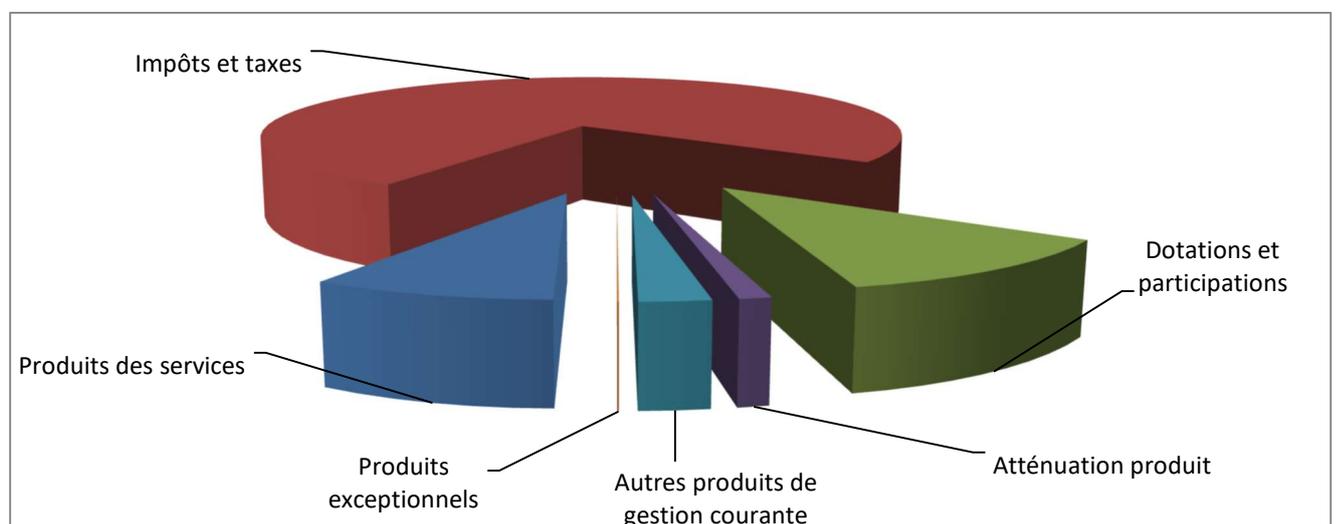
- Chapitre 76 et 77

Il s'agit de chapitres dont les montants sont très variables d'une année à l'autre, car ils regroupent notamment les remboursements de sinistres subis par la Commune.

- Chapitre 042

Cette année, une somme de 12 000 € est ouverte pour constater les travaux en régie qui seront réalisés par les services techniques pour les travaux d'aménagement de la grange de Charroux et l'installation de jeux dans le Parc du Boucheron.

Répartition des recettes



## B) Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Voté 2022	Réalisé 2022	Voté 2023	% de variation sur le « voté »
011	Charges à caract général	821 000,00 €	595 827,82 €	934 800,00 €	+ 13,86 %
012	Charges de perso	1 071 500,00 €	1 018 416,35 €	1 121 300,00 €	+ 4,65 %
65	Autres charges	215 800,00 €	208 825,97 €	234 200,00 €	+ 8,53 %
014	FPIC	42 000,00 €	40 102,00 €	42 000,00 €	-
66	Charges financ	35 000,00 €	30 624,75 €	38 000,00 €	+ 8,57 %
67	Charges except	3 700,00 €	1 298,05 €	3 700,00 €	-
022	Dépenses imprévues	40 000,00 €	-	-	-
	Total dépenses réelles	2 229 000,00 €	1 895 094,94 €	2 374 000,00 €	+ 6,51 %
023	Autofinancement	426 423,37 €	-	645 472,77 €	+ 51,37 %
042	Opérations d'ordre entre section	82 800,00 €	121 046,46 €	58 510,00 €	-29,34 %
	<b>TOTAL</b>	<b>2 738 223,37 €</b>	<b>2 016 141,40 €</b>	<b>3 077 982,77 €</b>	<b>+ 12,41 %</b>

### - Chapitre 011

Ce chapitre regroupe :

- Les fournitures diverses : eau, les énergies (gaz et électricité + 50 %), combustibles, carburants, produits d'entretien et pharmaceutiques, fournitures de petit équipement pour les services techniques (ampoules pour relamping des écoles, visseries, pièces pour les véhicules), les vêtements de travail, les fournitures administratives et scolaires, les fleurs, et le produit de traçage pour les terrains de foot, les fournitures pour les travaux en régie.

Les produits alimentaires pour la confection des repas (prix de revient en 2022 : 1,87 €) avec une augmentation de 15 %.

Pour mémoire, la dotation versée à l'école maternelle est de 41 € par élève et celle de l'école élémentaire est de 47,30 € par élève.

- Les services extérieurs : entretien des voiries et réseaux, entretien des bâtiments, entretien du matériel (véhicules, matériels techniques...), maintenances, assurance des bâtiments et véhicules, l'étude financière relative à la situation de la Commune au sein de la Communauté de communes du Val de Vienne, et les frais de formation.
- Les autres services extérieurs : honoraires et frais d'actes et de contentieux, fêtes et cérémonies, publications (bulletin municipal et calendrier), frais de transport des écoles (sorties scolaires et déplacements au gymnase et à la piscine), les frais d'affranchissement et de télécommunications, les frais de nettoyage des locaux, les redevances spéciales pour la collecte des ordures ménagères, les entrées à la piscine et les frais d'instruction des autorisations d'urbanisme.
- Taxes foncières.

- Chapitre 012

Ce chapitre regroupe les frais inhérents à la rémunération du personnel titulaire et non titulaire ainsi que les charges afférentes.

<b>PREVISIONS DEPENSES DE PERSONNEL BRUTES</b>					
Total 012 en 2022	Montant des dépenses réelles de fonctionnement 2022	Part des dépenses de personnel au budget 2022	Total 012 en 2023	Montant des dépenses réelles de fonctionnement 2023	Part des dépenses de personnel au budget 2023 (hors autofinancement)
1 071 500 €	2 229 000 €	<b>48,07%</b>	1 121 300 €	2 374 000 €	<b>47,23%</b>
En déduisant les remboursements du CIGAC et les frais de mise à disposition					
CIGAC + Etat	27 900,00 €		CIGAC	25 000,00 €	
CCVV	8 000,00 €		CCVV	6 000,00 €	
Participation Région	3 000,00 €		Participation Région	3 000,00 €	
Etat - CAE	7 000,00 €		Etat - CAE	1 700,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>38 900,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>35 700,00 €</b>	
<b>PREVISIONS DEPENSES DE PERSONNEL CORRIGÉES</b>					
Total 012 corrigé en 2022	Montant des dépenses réelles de fonctionnement 2022	Part des dépenses de personnel au budget 2022	Total 012 corrigé en 2023	Montant des dépenses réelles de fonctionnement 2023	Part des dépenses de personnel au budget 2023 (hors autofinancement)
1 032 600,00 €	2 229 000,00 €	<b>46,33%</b>	1 085 600,00 €	2 374 000,00 €	<b>45,73%</b>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Commune emploie 24 agents stagiaires ou titulaires :

- 4 aux services administratifs, et un agent à 22/35<sup>ème</sup> à l'Agence Postale Communale,
- 7 aux services techniques (entretien des espaces verts, voirie, bâtiments communaux),
- 2 au restaurant scolaire,
- 10 aux écoles (2 en filière animation, 3 en filière médico-sociale, 5 en filière technique).

La Commune emploie également :

- 1 agent en contrat aidé jusqu'au 30 juin 2023 à raison de 20 heures hebdomadaires pour assurer la surveillance dans la cour de l'école élémentaire et une partie du ménage de l'école, ce qui permet de libérer un agent titulaire pour assurer un renfort à la garderie élémentaire de 7h15 à 8h00. La création d'un poste sera proposée au Conseil municipal.
- 1 agent technique contractuel aux services techniques jusqu'au 30 juin 2023, dont la stagiairisation sera proposée au Conseil municipal.
- 1 agent technique contractuel au restaurant scolaire, stagiairisé le 1<sup>er</sup> mars 2023.

- 1 agent en CDD pour encadrer les enfants sur le temps périscolaire méridien aux écoles.
- 1 agent en CDD pour l'aide aux devoirs pendant 1 heure les lundis, mardis et jeudi soirs.
- 2 agents en CDD pour le remplacement d'agents placés en temps partiel thérapeutique.

Tous les agents sont de catégorie C sauf le responsable des services techniques en catégorie B et la DGS en catégorie A détachée sur un emploi fonctionnel.

- Chapitre 65

Il regroupe :

- Les indemnités versées aux élus et les cotisations sociales correspondantes,
- La participation communale au service départemental d'incendie et de secours (+ 7,5 %),
- Les participations au Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges pour l'enseignement de la musique et le paiement du transport scolaire au Conseil Régional.
- La subvention d'équilibre versée au budget annexe CCAS,
- L'adhésion au service « énergies » du SEHV, et la participation au groupement de commande,
- Les subventions aux associations,
- Les charges de gestion courante (frais de paiement par PayFip, carte bancaire et CESU).

- Chapitres 66 et 67

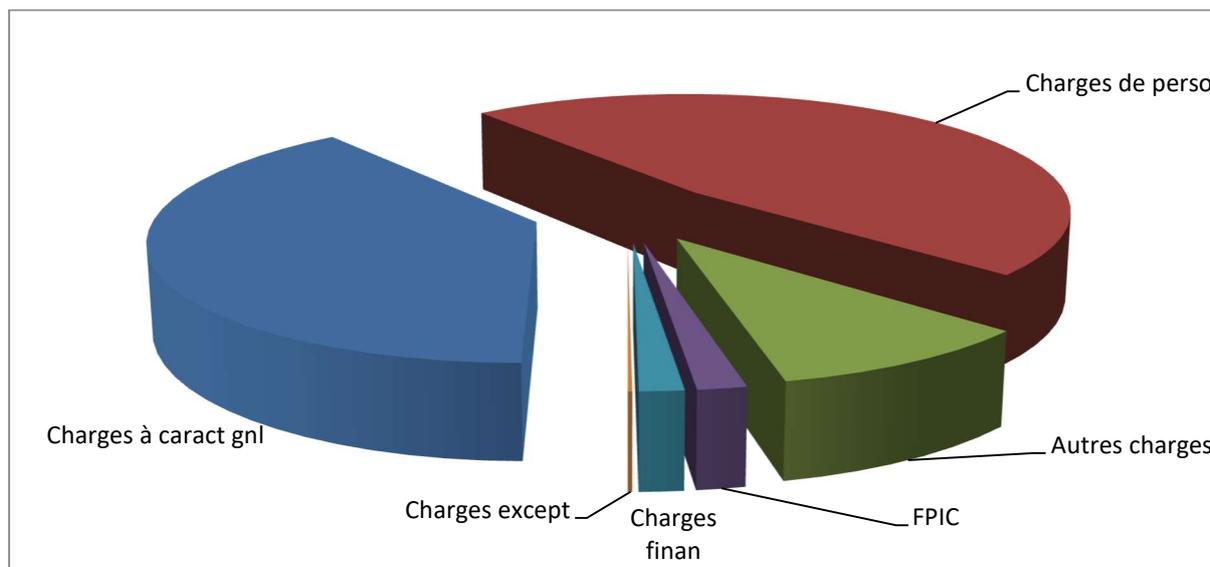
Ils comprennent :

- Les intérêts des emprunts pour un montant estimé à 38 000 € pour 5 emprunts en cours. Quatre emprunts sont à taux fixe et le dernier conclu est à taux variable indexé sur le livret A.
- Les charges exceptionnelles : bourses aux bacheliers ayant obtenu la mention très bien, et une aide à deux familles pour le financement du séjour de découverte des CM2.

- Chapitre 68

Il s'agit des dotations aux amortissements pour un montant de 58 510 €, dont la contrepartie est constatée en recettes d'investissement.

## Répartition des dépenses



### III- La section d'investissement

#### A) Les recettes d'investissement

Elles comprennent :

- Le FCTVA, reversé par l'Etat sur les bases des dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice N-1,
- La taxe d'aménagement, perçue à l'occasion des dépôts d'autorisations d'urbanisme,
- Les cessions de terrains,
- L'affectation des résultats,
- La constatation de l'excédent d'investissement,
- Le transfert de l'excédent de la section de fonctionnement,
- Les cautions,
- Les amortissements, et écritures d'ordre budgétaire,
- Les subventions concernant les travaux d'aménagement de la cour de l'école élémentaire, la rénovation de l'éclairage public, l'aménagement de la rue de Viblac.

#### B) Les dépenses d'investissement

- Opération 020 – Rénovation du parc d'éclairage public  
Montant de l'opération : 23 000 € d'ouvertures nouvelles + 31 560 € de RAR
  - Travaux de rénovation du parc d'éclairage public,
  - Remplacement de l'éclairage festif sur 5 ans,
  - L'installation d'une nouvelle borne électrique place Pédralba pour le marché.
- Opération 021- Mairie  
Montant de l'opération : 81 800 € d'ouvertures nouvelles
  - Acquisition d'écrans et d'un ordinateur,

- Acquisition de micros,
  - Acquisition de jeux pour le Parc,
  - Acquisition d'une nouvelle chaudière,
  - Isolation des combles.
- Opération 022 – Ecoles  
Montant de l'opération : 580 500 € d'ouvertures nouvelles + 92 750 € de RAR
- Acquisition de matériel pour le restaurant scolaire,
  - Travaux de la cour de l'école élémentaire,
  - Installation d'une VMC dans la salle Corot.
- Opération 024 – Bâtiments divers  
Montant de l'opération : 150 500 € d'ouvertures nouvelles
- Acquisition d'un réfrigérateur pour la salle Bizet,
  - Construction de vestiaires pour les agents des services techniques.
- Opération 025 – Voirie  
Montant de l'opération : 3 500 € d'ouvertures nouvelles + 1 050 € de RAR
- Acquisition de panneaux de signalisation.
- Opération 026 – Non individualisée  
Montant de l'opération : 18 000€ d'ouvertures nouvelles + 3 490 € de RAR
- Etablissement du schéma directeur des eaux pluviales,
  - Acquisition de matériel pour les services techniques,
  - Aménagement de la grange de Charroux.
- Opération 044 – Cabinet paramédical  
Montant de l'opération : 20 000 € d'ouvertures nouvelles + 271 280 € de RAR
- Opération 045 – Rue Jean Ferrat  
Montant de l'opération : 72 500 € de RAR
- Opération 047 – Vestiaires du stade  
Montant de l'opération : 9 500 € d'ouvertures nouvelles + 450 000 € de RAR
- Opération 049 – Aménagement de la rue de Viblac  
Montant de l'opération : 28 582,77 € d'ouvertures nouvelles + 8 000 € de RAR
- Opération 050 – Aménagement terrain avenue de la Vienne  
Montant de l'opération : 15 000 € de RAR
- Opération 051 – Réhabilitation de l'Orangerie  
Montant de l'opération : 101 500 € d'ouvertures nouvelles + 6 300 € de RAR

- Opération 052 – Halle de pétanque  
Montant de l'opération : 60 000 € d'ouvertures nouvelles
- Le remboursement du capital des emprunts  
78 500 €
- La taxe d'aménagement pour les travaux de la rue Jean Ferrat, les vestiaires du stade et l'extension du cabinet paramédical  
5 200 € d'ouvertures nouvelles + 7 040 € de RAR
- Les écritures d'ordre

#### **IV- La constatation des résultats et budget consolidé**

La section de fonctionnement présente un déficit prévisionnel de 175 710 € sur l'exercice.

L'excédent antérieur reporté est de 819 182,77 €, le résultat cumulé est donc de 643 472,77 €.

Cet excédent est transféré en section d'investissement pour financer les projets.

<b>EXECUTION DU BUDGET</b>		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS FONCTIONNEMENT	3 077 982,77 €	2 258 800,00 €
	+	+
REPORT N-1 FONCTIONNEMENT (002)		819 182,77 €
	=	=
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 077 982,77 €</b>	<b>3 077 982,77 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS INVESTISSEMENT	1 195 182,77 €	1 306 771,61 €
	+	+
REPORT N-1 INVESTISSEMENT (001)		301 961,16 €
	+	+
RAR INVESTISSEMENT	958 970,00 €	545 420,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>2 154 152,77 €</b>	<b>2 154 152,77 €</b>
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>5 232 135,54 €</b>	<b>5 232 135,54 €</b>

## **VI – Budget annexe : CCAS**

### A) Budget annexe CCAS

La seule recette de ce budget est constituée par la subvention d'équilibre issue du budget principal : 11 200 €.

L'excédent antérieur reporté est de 7 769,32 €

Les dépenses sont liées :

- Aux colis remis aux aînés de la Commune et cérémonie correspondante,
- La participation aux frais de portage des repas,
- Les bons alimentaires accordés par l'assistante sociale,
- Les participations aux frais de séjour dans les centres de vacances agréés.